

Emission : 9 juillet 2007

Association des Maires de France 1907-2007



11 07 014

Association unie qui dégage un réel consensus sur les valeurs de démocratie, de citoyenneté et de proximité qui fondent le socle de l'institution communale.

Informations techniques

- Création et mis en page par : Patte & Besset
- Imprimé en : héliogravure
- Couleurs : polychrome
- Format : horizontal 35 x 26
40 x 30 dentelures comprises
48 timbres par feuille
- Valeur faciale : 0,54 €

Premier Jour

➔ VENTE ANTICIPÉE

À Paris

Le jeudi 5 juillet 2007 de 10h à 17h30.

Un bureau de poste temporaire sera ouvert au siège de l'Association des Maires de France, 41 QUAI D'ORSAY, 75007 PARIS.

À Issoudun (Indre)

Les vendredi 6 et samedi 7 juillet 2007 de 10h à 18h.

Un bureau de poste temporaire sera ouvert au Centre des Congrès, BOULEVARD ROOSEVELT, 36100 ISSOUDUN.

Suite en page 12



Conçu par Patte & Besset
Oblitération disponible sur place.
Timbre à date 32 mm "Premier Jour".

L'ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE CLÔTURE UN CENTENAIRE D'EXISTENCE AVEC, ENTRE AUTRES, UN TIMBRE AU PROFIL DE MARIANNE ET AU CREDO DE LA RÉPUBLIQUE, "LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ". RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE, C'EST LA LIBERTÉ D'EXERCER LE RÔLE DE MAIRE QUE L'AMF DÉFEND, TOUT EN CRÉANT DES LIENS DE FRATERNITÉ ENTRE LES MAIRES ET EN DÉVELOPPANT UNE CERTAINE ÉGALITÉ ENTRE SES ADHÉRENTS DE GRANDES ET PETITES COMMUNES, ÉLUS DE TOUS BORDS POLITIQUES.



"L'AMF est un interlocuteur incontournable du gouvernement"

André Laignel, secrétaire général de l'Association des Maires de France



Timbres & Vous : Quelle est la vocation de l'AMF et l'intérêt des maires d'y adhérer ?

André Laignel : La vocation de l'AMF est de faciliter le travail des maires tout au long de leur mandat. Elle assure une concertation permanente, une protection matérielle et morale, des conseils juridiques, etc. Nos différentes commissions analysent les textes de loi en discussion, les commentent et proposent des amendements, de manière à protéger les prérogatives des maires et le principe constitutionnel de la libre administration des communes. Au fil du temps l'AMF est devenue un interlocuteur incontournable du gouvernement en tant que représentant officiel des élus, avec 35 000 maires (soit la quasi-totalité des communes) et 1 500 présidents de communautés.

T&V : Comment l'AMF a-t-elle évolué à travers le siècle ?

A.L. : Son rôle a évolué en même temps que la

répartition des pouvoirs. Dès 1907 les maires d'une quarantaine de villes se sont réunis la première fois en congrès, afin de contester la décision du pouvoir central de supprimer les octrois, sources de revenus de première importance pour les villes. Depuis, la lutte contre la centralisation administrative et pour la juste répartition des finances locales a animé tous les congrès. En 1982-83, les lois de décentralisation ont affranchi les maires de la tutelle des préfets. Aujourd'hui, la vocation de notre congrès annuel, en novembre, à Paris, est d'échanger et de se former, pour la dizaine de milliers de maires qui y assistent. Les problématiques traitées sont multiples : défense des finances locales, préservation de l'environnement, développement économique, logement, politique culturelle, transports... Sous l'angle de la coopération intercommunale qui s'est beaucoup développée depuis la loi de 1999. Les membres du gouvernement ne manquent jamais ce rendez-vous pour venir y exposer leurs projets, preuve que l'AMF est devenue un partenaire consulté et écouté.

T&V : Comment l'AMF a-t-elle participé aux débats des présidentielles ?

A.L. : L'Association a envoyé une série de questions aux candidats sur la politique qu'ils comptaient mettre en place, notamment sur la réforme des finances et la fiscalité, l'évolution de l'intercommunalité, les rapports Etat-communes, les relations à l'Europe, le statut de l'élu, qui n'est pas à la hauteur de sa charge, la politique des territoires, la place des maires dans la politique de sécurité ou encore sur le développement durable et la lutte contre l'effet de serre. Tous les candidats ont répondu à nos questions. Nous attendons maintenant les décisions du gouvernement qui vient d'être formé.

T&V : Comment l'AMF se positionne-t-elle dans les négociations avec le gouvernement, puisque vous représentez des élus de tous bords politiques ?

A.L. : Nous faisons de la politique dans le sens premier du terme, qui signifie : "vie de la cité". Qu'elle ait un maire PS, UMP ou sans étiquette, qu'elle soit grande ou petite, la ville a besoin des mêmes équipements et services. Par exemple, l'an dernier, nous avons négocié une charte avec

les pouvoirs publics pour garantir aux communes rurales le maintien de services publics. Sinon, tous les projets de lois sont étudiés par nos services. Les commissions donnent leur avis et font des propositions qui sont soumises à l'examen du bureau pluraliste de l'AMF, où la gauche, la droite, les petites communes, les grandes villes comme les moyennes sont représentées à parité. Le bureau transmet ensuite ses amendements au parlement, qui est libre de les prendre en compte ou non.

T&V : Quels sont les chantiers et défis actuels de l'AMF ?

A.L. : Les chantiers des collectivités sont nombreux et les besoins toujours croissants pour améliorer le bien-être de la population. Les défis sont permanents d'autant que les ressources financières se raréfient et que nous ne pouvons augmenter indéfiniment les impôts locaux. Mais les maires font preuve d'imagination et de réalisme comme on peut le voir au travers des initiatives les plus remarquables qui sont mises en valeur dans notre magazine *Maires de France*, dans des domaines variés comme le patrimoine, la solidarité ou la culture. L'AMF décerne aussi des trophées, mais il faut toujours beaucoup de temps pour voir les pratiques se généraliser. Le tramway, que toutes les villes veulent aujourd'hui, est un bon exemple. Nous avons valorisé ceux de Nantes et de Grenoble, les précurseurs, il y a vingt ans. ☺



Marianne : des barricades aux podiums

Toutes les mairies ont leur Marianne, incarnant la République. Ce symbole, hérité de la Révolution, est représenté par un buste de femme, jadis anonyme, portant le bonnet phrygien, signe de liberté. Mais depuis 1969, la femme du peuple est devenue célébrité en prenant les traits de Brigitte Bardot, artiste à scandale, mondialement connue. Aussi internationales de renommée, Mireille Mathieu (1978) puis Catherine Deneuve (1985) lui succèdent, sur sondage populaire pour l'actrice. En 1989, l'égérie de Chanel et star de la mode Inès de la Fressange pose pour la statuaire, ce qui lui coûte son contrat avec la maison de couture. En 1999, l'AMF organise un concours auprès des maires qui élisent le mannequin Laetitia Casta, alors omniprésente médiatiquement, en tant que Marianne 2000. En revanche, l'AMF a pris soin de se démarquer, en 2004, de l'élection controversée d'Evelyne Thomas, animatrice d'émission télévisée populaire, organisée par Alain Trampoglieri, par ailleurs PDG d'une entreprise fournisseur de matériel de mairies.